

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A258-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A258

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Nouvelle grille tarifaire des réseaux de transport urbain de la CPA

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOULAN Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DAGORNE Robert donne pouvoir à RAMOND Bernard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 11 DÉCEMBRE 2014

Rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

**Objet : Nouvelle grille tarifaire des réseaux de transport urbain de la CPA
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Afin de répercuter les hausses successives du taux de TVA, et simplifier l'utilisation des transports en commun, il convient de restructurer la gamme tarifaire de l'ensemble des réseaux de transports de la CPA.

Cette restructuration a pour principaux objectifs de :

- réévaluer la tarification des réseaux de transports de la CPA ;
- simplifier des gammes tarifaires complexes pour les usagers ;
- harmoniser les droits et les correspondances entre les réseaux de la CPA ;
- développer la tarification combinée entre les réseaux CPA ;

Cette modification de la gamme tarifaire des réseaux CPA doit accompagner des améliorations à destination des voyageurs du réseau du Pays d'Aix, avec le renforcement de dessertes existantes et la création de nouvelles lignes communautaires.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique d'incitation à l'utilisation des transports publics, la Communauté du Pays d'Aix a adopté une gamme tarifaire attractive. Depuis la constitution de la CPA en 2001, la tarification liée à l'usage des transports collectifs n'a jamais été réévaluée.

A ce jour, la gamme tarifaire en vigueur sur le Périmètre de Transports Urbains de la Communauté du Pays d'Aix, est l'une des tarifications des plus basses de France.

	Moyenne nationale (25 agglos de + de 150 000 habitants)	Réseaux locaux (Toulon, Avignon, Nîmes, Arles et La Ciotat).	CPA
Billet unité	1.28 €	1.08 €	1 €
Carnet 10 voyages	9.70 €	8.42 €	7 €
Abonnement mensuel	31.99 €	27.3 €	24 €

En 2010, la CPA avait délibéré sur une baisse moyenne de 10 % de ses tarifs.

Cependant, face à l'accroissement des besoins en déplacements, l'augmentation des coûts des prestations de transports (notamment liée à l'augmentation du coût des carburants des véhicules et des personnels) et l'augmentation successive du taux de TVA (sans répercussion tarifaire), il convient de revoir la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA.

Cette restructuration de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA a également pour objectifs :

- d'inciter à l'utilisation des transports en commun, en simplifiant certaines gammes tarifaires qui s'avèrent complexes pour les usagers,
- d'harmoniser les droits et les correspondances entre les réseaux de la CPA, notamment suite à l'intégration du réseau Omnibus en janvier 2014.

Enfin cette modification de la gamme tarifaire des réseaux CPA doit accompagner des améliorations à destination des voyageurs, telles que :

- la mise en place d'une boutique de vente en ligne,
- le renforcement de l'offre de lignes existantes,
- la création de nouvelles lignes régulières dans le secteur Sud Ouest de la CPA et dans le bassin de déplacement de Gardanne.

I – Evolution tarifaire :

L'incidence financière moyenne de ces hausses tarifaires génère une recette complémentaire estimée à 524 000 € par an sur la base des ventes 2013, soit une hausse moyenne de 11,1 % détaillée ci-dessous.

	Prix actuel	Proposition	Quantité (2013)	Recette actuelle (année 2013)	Recette attendue (Aix en Bus + réseaux CPA)	différence
Billet unité	1,00 €	1,10 €	2 287 419	2 287 419,00 €	2 516 160,90 €	228 741,90 €
Billet unité Diablines	0,50 €	0,60 €	60 065	30 032,50 €	36 039,00 €	6 006,50 €
Billet unité "Réseaux de proximité" *	0,50 €	0,60 €	36 924	18 462,00 €	22 154,40 €	3 692,40 €
Ticket journée P+R	2,00 €	2,20 €	9 448	18 896,00 €	20 785,60 €	1 889,60 €
Ticket Partenaire	0,70 €	0,80 €	9 658	6 760,60 €	7 726,40 €	965,80 €
Ticket X voyages	0,70 €	0,80 €	218 005	152 603,50 €	174 404,00 €	21 800,50 €
Ticket 20 voyages CCAS	11,20 €	13,00 €	12 798	143 337,60 €	166 374,00 €	23 036,40 €
Ticket 10 voyages	7,00 €	8,00 €	112 792	789 544,00 €	902 336,00 €	112 792,00 €
Ticket 10 voyages Diablines	4,00 €	5,00 €	1 993	7 972,00 €	9 965,00 €	1 993,00 €
Ticket 10 voyages "Réseaux Omnibus"	2,00 €	3,00 €	1 000	2 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Ticket 10 voyages "Réseaux de proximité" *	4,00 €	5,00 €	1 179	4 716,00 €	5 895,00 €	1 179,00 €
Abonnement mensuel	24,00 €	27,00 €	36 649	879 576,00 €	791 618,40 €	-87 957,60 €
Abonnement mensuel P+R	25,00 €	27,00 €	539	13 475,00 €	14 553,00 €	1 078,00 €
Abonnement mensuel Diablines	15,00 €	18,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Abonnement Mensuel "Réseaux de Omnibus"	4,00 €	6,00 €	100	400,00 €	600,00 €	200,00 €
Abonnement Mensuel "Réseaux de Proximité"	15,00 €	18,00 €	91	1 365,00 €	1 638,00 €	273,00 €
Abonnement annuel	230,00 €	260,00 €	982	225 860,00 €	255 320,00 €	29 460,00 €
Abonnement annuel P+R	230,00 €	260,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Abonnement Groupe	0,50 €	0,80 €	23 983	11 991,50 €	19 186,40 €	7 194,90 €
Carte Pass Provence	5,00 €	5,00 €	9 460	47 300,00 €	47 300,00 €	0,00 €
Duplicata Pass Provence	20,00 €	20,00 €	3 465	69 300,00 €	69 300,00 €	0,00 €
Ticket Aller / Retour	-	2,00 €	1 000	-	2 000,00 €	2 000,00 €
Abonnement salarié 40 voyages	-	23,00 €	7 330	-	168 590,00 €	168 590,00 €
*réseau urbain de Pertuis et transport à la demande				4 711 010,70 €	5 234 946,10 €	523 935,40 €

II - Simplification et harmonisation tarifaire :

Dans le cadre de la simplification de la gamme tarifaire des différents réseaux existants sur le territoire communautaire il convient de supprimer certains titres de transports :

- Le ticket « 3 jours » et le ticket « journée Diablines » sont supprimés en raison des faibles ventes réalisées (moins de 900 pour chacun des deux titres en 2013). Ces titres sont remplacés par la création d'un ticket 2 voyages valables sur l'ensemble des réseaux de la CPA au tarif de 2 €.

- le ticket « 10 voyages tarif réduit » pour les invalides de guerres et les accidentés du travail (IG/AT) est supprimé en raison des très faibles ventes (59 en 2013). Pour ne pas pénaliser les bénéficiaires de ce titre, ces derniers auront accès à l'abonnement mensuel gratuit qui est actuellement réservé aux bénéficiaires du RSA et les personnes en recherche d'emploi.

Suite à l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque, il convient d'harmoniser progressivement les tarifs et les droits du réseau urbain « Omnibus » par rapport aux réseaux communautaires.

La tarification Omnibus est acceptée uniquement sur le périmètre de ce réseau urbain.

Parallèlement, la tarification classique CPA (lignes régulières et réseau urbain « Aix en Bus ») sera acceptée sur le réseau urbain « Omnibus » en première validation et/ou en correspondance.

III – Création de titres :

La future gamme tarifaire sera composée de deux nouveaux titres de transports :

- le ticket aller/retour : créé afin d'améliorer la vitesse commerciale des réseaux CPA en limitant l'achat de ticket à bord des véhicules,

- le ticket 40 voyages salarié : réservé aux salariés à un tarif préférentiel, ce titre sera vendu par la CPA aux entreprises afin d'encourager les déplacements domicile/travail en transports en commun.

IV – Tarification sociale :

La CPA maintient la tarification sociale existante et rajoute aux bénéficiaires des abonnements mensuels gratuits les invalides de guerres et les accidentés du travail.

De plus, conformément à la loi Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix accordera une réduction de 50% sur les titres unitaires, les abonnements mensuels et annuels, aux personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale (article 123 de la loi SRU : « *Dans l'aire des compétences des Autorités Organisatrices de Transports Urbains de voyageurs, les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L. 861.1 du Code de la Sécurité Sociale, bénéficient des titres permettant l'accès au transport avec une réduction tarifaire d'au moins 50% ou sous toute autre forme d'une aide équivalente. Cette réduction s'applique quel que soit le lieu de résidence de l'utilisateur* »)

Les droits à réduction seront ouverts à compter du 1^{er} février 2015 sur présentation des justificatifs de ressources.

La nouvelle gamme tarifaire en lien avec les titres sociaux existant générera les pertes de recettes tarifaires suivantes :

Perte de recette liée à la tarification sociale	tarification sociale	Plein tarif correspondant	Perte de recette unitaire	Quantité (2013)	Perte de recette annuelle (2013)
Ticket 20 voyages CCAS	13,00 €	16,00 €	3,00 €	12 798	38 394,00 €
Abonnement Sénior / Merveille	0,00 €	250,00 €	250,00 €	11 935	2 983 750,00 €
Abonnement RSA / Chômeur / IG AT	0,00 €	250,00 €	250,00 €	3 130	782 500,00 €
Ticket journée scolaire	0,00 €	0,80 €	0,80 €	55 506	44 404,80 €
Ticket journée CCAS	0,00 €	2,50 €	2,50 €	20 000	50 000,00 €
Total					3 899 048,80 €

V – Tarification scolaire :

La tarification scolaire est inchangée pour l'année scolaire 2014-2015.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2, L5211-10, L2122-17,

VU la délibération n° 2009_A245 du Conseil communautaire du 11 décembre 2009 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2010_A027 du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2010_A197 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2011_A202 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2012_A048 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des écoles primaires et maternelles ;

VU la délibération n° 2012_A047 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des personnes de plus de 70 ans ;

VU la délibération n° 2013_A293 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA ;

VU la délibération n° 2013_A014 du Conseil communautaire du 14 février 2013 approuvant la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des centres sociaux et harmonisation du coût du duplicata ;

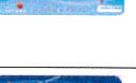
VU l'avis de la commission Aménagement de l'espace et Mobilité du 12 novembre 2014 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les nouvelles gammes tarifaires jointes en annexe ;
- **DECIDER** que ces nouvelles gammes tarifaires prendront effet au 1^{er} mars 2015 ;
- **DIRE** que la prise en compte des recettes, directement perçues par la C.P.A., seront inscrites au budget annexe des transports urbains de la Communauté à l'article 7061 ;

GAMME TARIFAIRE CPA

RESEAU INTERURBAIN	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	1,10 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 2 voyages	2,00 €	Ticket de 2 voyages valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES	8,00 €	Ticket de 10 voyages valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente (non valable sur les circuits scolaires).	AUCUNE	Glissant validation	Direction Transports
 CARTE SANS CONTACT	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Gare routière
 DUPLICATA	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Gare routière
 X VOYAGES	0,80 € le voyage	X voyages non nominatif, titre de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaire), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABONNEMENT MERVEIL	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la CPA	Glissant à la vente	Gare routière
 PASS GROUP	0,80 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Gare routière
 PASS GROUP CENTRES SOCIO-EDUCATIFS	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Réservé aux centres sociaux éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
 ABONNEMENT MENSUEL RSA CHOMEUR et IGIAT	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, les Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire de la CPA et les Invalides de Guerre et Accidentés du Travail	Calendaire	Gare routière
 Titre CMU-C	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements CPA	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Gare routière
 ABONNEMENT 40 voyages salarié	23,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes salariées sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 ABONNEMENT MENSUEL	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 ABONNEMENT ANNUEL	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
 TICKET JOURNEE PARC-RELAIS	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage) pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Glissant validation	P-R
 TICKET ABONNEMENT MENSUEL PARC-RELAIS	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Calendaire	P-R

GAMME TARIFAIRE CPA

 Abonnement ANNUEL PARC-RELAIS	260,00 €	Abonnement annuel permettant l'accès aux parkings relais et des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 Abonnement ANNUEL RELAIS VELO RESEAU OMNIBUS	10,00 €	Abonnement annuel pour accès aux stationnements sécurisés vélo des relais vélo communautaires .	AUCUNE	Calendaire	Gare Routière
	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 CARNET DE 10 TICKETS	3,00 €	Carnet de 10 tickets, valable pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau Omnibus dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 Abonnement MENSUEL RESEAUX DE PROXIMITE	6,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur le réseau OMNIBUS.	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	0,60 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur le réseau Urbain de Pertuis et le Transport A la Demande (TAD)	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 CARNET DE 10 TICKETS	5,00 €	Carnet de 10 tickets, valable pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur le réseau Urbain de Pertuis et le Transports A la Demande (TAD)	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 Abonnement MENSUEL	18,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur le réseau Urbain de Pertuis et le Transports A la Demande (TAD) .	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET 10 VOYAGES GROUP' SCOLAIRES	0 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
 CARTE SANS CONTACT	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Mairie
 DUPLICATA	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Mairie
 Abonnement JEUNE PLUS	100 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans (le jour de l'achat du titre), être résidant et scolarisé sur le territoire de la CPA.	Calendaire	Mairie
 Abonnement JEUNE PLUS boursier	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA.	Calendaire	Mairie
 Abonnement SCOLAIRE	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves du secondaire et SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes)	Calendaire	Mairie
 Abonnement SCOLAIRE boursier	0 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA	Calendaire	Mairie

GAMME TARIFAIRE Aix en Bus

RESEAU "AIX EN BUS"	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	1,10 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES	8,00 €	Ticket de 10 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 TICKET PARTENAIRE	0,8 € le ticket	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente valable sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 TICKET 2 voyages	2,00 €	Ticket de 2 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur / Agence commerciale
 TICKET JOURNEE PARC-RELAIS	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage) pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Glissant validation	P+R
 TICKET ABONNEMENT MENSUEL PARC-REL	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 TICKET ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELA	260,00 €	Abonnement annuel permettant l'accès aux parkings relais et des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 TICKET UNITE DIABLINE	0,60 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES DIABLINE	5,00 €	Carnet 10 tickets pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABONNEMENT MENSUEL DIABLINES	15,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur le réseau Diablines.	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 X VOYAGES	0,8 € par voyage	X voyages titre non nominatif (de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum) valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABONNEMENT ANNUEL	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
 ABONNEMENT MENSUEL	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 ABONNEMENT 40 voyages salarié	23,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes salariées sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 20 voyages CCAS	13,00 €	Ticket de 20 voyages valables sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes bénéficiant des critères du CCAS	Glissant validation	CCAS d'Aix

	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la CPA	Glissant vente	Agence Aix en Bus
ABONNEMENT MERVEIL					
	0,80 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
PASS GROUP					
	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Réservé aux centres socio éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
PASS GROUP CENTRES SOCIO-EDUCATIFS					
	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau CPA (hors circuits scolaires).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Reciproque, Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire de la CPA, et Invalides de guerre et accidentés du travail.	Calendaire	Agence Aix en Bus
ABONNEMENT PRIORIBUS R. C, IG, AT					
	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements CPA	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Agence Aix en Bus
Titre CMU-C					
	0,00 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
TICKET 10 VOYAGES GROUP SCOLAIRES					
	100,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau CPA (hors Diablines). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans	Calendaire	Agence Aix en Bus
CARTE - de 26 ans					
	50,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, peti	Réservé aux élèves primaires, secondaires et SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la CPA	Calendaire	Agence Aix en Bus
CARTE SCOLAIRE					
	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus
CARTE SANS CONTACT					
	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus
DUPLICATA					

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Nouvelle grille tarifaire des réseaux de transport urbain de la CPA

Ne prend pas part au vote : GROSSI Jean-Christophe

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	84
Abstentions	10
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - BASTIDE Bernard - de BUSSCHERE Charlotte - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LENFANT Gaëlle - MEÏ Roger - NERINI Nathalie - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



15 DEC. 2014